



Porter plainte ou pas... ?

Par **Louise M**, le **10/02/2008** à **20:05**

Sur mon lieu de travail (un musée), un gardien (agent de sécurité) a volé mes tickets resto oubliés dans une pièce. Une vidéo le prouve (caméra de surveillance du musée) même si l'objet n'est pas très visible. Je connais cette personne. Il est également un délégué du personnel. Les gens le savent et le Comité d'entreprise dont il fait parti doit se réunir pour voter s'il est coupable ou pas mais peu ont vu la vidéo et la situation s'embourbe. J'ai fait une déclaration de vol et l'assurance du musée m'a remboursé mes tickets resto mais je trouve ça inadmissible qu'il ne paye pas pour ce qu'il a fait, d'autant plus en étant un délégué du personnel et agent de sécurité ! J'aimerais porter plainte. Dois-je le faire contre X ou contre lui directement ? Est-ce utile ? Je sais qu'une enquête réglerai les choses plus vite. Merci de votre réponse.

Par **Erwan**, le **12/02/2008** à **23:47**

Bjr

Avoir un casier judiciaire est très très mauvais pour un agent de sécurité. Il risque de perdre sa place. Il est fort probable que pour cette seule raison, le comité d'entreprise ferme les yeux.

S'il a la qualité de fonctionnaire, ça va aussi lui poser quelques problèmes.

A vous de voir, si l'intention frauduleuse peut être retenue et surtout si vous pouvez le prouver. Méfiez-vous d'être accusé de dénonciation calomnieuse... sait-on jamais.

Vous n'aurez pas grand chose de plus financièrement, peut-être la satisfaction d'écartier quelqu'un que vous jugez malhonnête.